

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE, INTITULÉ : LES GARDIENS DE LA TERRE : UN EXAMEN DE LA CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE CANADIENNE À L'ENVIRONNEMENT

Le gouvernement du Canada est ravi de répondre au treizième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé *Les gardiens de la terre : un examen de la contribution de l'agriculture canadienne à l'environnement* (le Rapport).

Le gouvernement remercie les membres du Comité ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité pour leurs observations et leur engagement à traiter les contributions du secteur canadien de l'agriculture en matière d'environnement. Le gouvernement appuie l'approche globale et positive ainsi que bon nombre des recommandations formulées par le Comité.

Le gouvernement accueille favorablement les recommandations exhaustives formulées par le Comité, et travaille en collaboration avec d'autres ministères, les homologues provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les intervenants du secteur, pour relever les défis soulignés dans le Rapport. La réponse du gouvernement aux recommandations précises formulées par le Comité à cet égard est présentée en détail ci-après.

La réponse découle d'un effort de collaboration entre les agences et ministères fédéraux concernés, notamment : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC); Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada (SC) Services aux Autochtones Canada (SAC); Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC); Ressources naturelles Canada (RNC); et certains organismes de développement régional (ODR).

Les questions concernant la relation entre le secteur agricole canadien et l'environnement sont complexes, car les activités agricoles permettent d'assurer un approvisionnement alimentaire stable, peuvent contribuer à la préservation de l'environnement grâce à l'application de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) et peuvent également être touchées par des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le gouvernement du Canada continuera, comme il l'a fait jusqu'ici, de soutenir la résilience du secteur agricole en veillant à ce que le secteur canadien de l'agriculture reste un chef de file en matière d'innovation et d'adoption de nouvelles technologies destinées à améliorer le rendement environnemental, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à emmagasiner le carbone dans les sols agricoles et à fournir un habitat important à la faune, y compris les pollinisateurs.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette en place un cadre pour encourager les agriculteurs canadiens qui utilisent des solutions fondées sur la nature afin de lutter contre les changements climatiques, en guise d'affirmation du bon travail qu'ils accomplissent déjà en vue de réduire leurs émissions, notamment la production agroécologique, sans labour, à travail du sol réduit, à cultures de couverture et à cultures intercalaires, par exemple en envisageant de les rémunérer pour les services écosystémiques qu'ils fournissent.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation en principe. L'adoption généralisée sur les terres agricoles de solutions fondées sur la nature est susceptible de soutenir fortement l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Les agriculteurs considérés comme des utilisateurs précoces sont ceux qui ont été les premiers à adopter une pratique ou à une innovation. Ils apportent une contribution essentielle au succès des innovations et des pratiques novatrices en faisant preuve de leadership et en offrant une boucle de rétroaction qui aide les utilisateurs tardifs à décider ou non d'adopter une innovation ou une pratique. Comme

les pratiques de production qui tiennent compte de considérations environnementales et climatiques n'ont pas été adoptées à grande échelle dans le secteur, les agriculteurs appliquant des pratiques fondées sur la nature à leurs systèmes de production contribuent à l'acquisition de connaissances sur ce qui fonctionne le mieux dans différents environnements, permettant ainsi de réduire l'incertitude et le risque qui peuvent constituer des obstacles à une adoption généralisée. Conscient de cela, le gouvernement fait des investissements considérables dans la science et la recherche, les programmes et les partenariats conçus pour susciter l'échange d'information et soutenir les agriculteurs qui cherchent à adopter de nouvelles technologies et pratiques de gestion bénéfiques contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

Comportant plusieurs volets, le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) appuie la conception et l'évaluation de pratiques agricoles qui s'attaquent aux changements climatiques, et soutient l'adoption de ces pratiques. L'Initiative des laboratoires vivants, un programme de 185 millions de dollars répartis sur 10 ans (2021-2031) dans le cadre du programme SAC, crée des centres de recherche réunissant des agriculteurs, des scientifiques et d'autres collaborateurs afin d'élaborer conjointement, de mettre à l'essai et de surveiller, dans un contexte réel, de nouvelles pratiques et technologies pour les fermes en exploitation. L'un des principes fondamentaux de cette initiative est que les agriculteurs de chaque centre soient des collaborateurs clés tout au long du processus. Ce principe fondamental reconnaît explicitement le rôle essentiel des utilisateurs précoces dans l'avancement des innovations par la diffusion de leurs connaissances et de leur expérience, ce qui permet d'accélérer l'adoption par d'autres agriculteurs de solutions adaptées à leur région et d'accroître la durabilité et la résilience environnementales dans le secteur agricole.

Le volet du Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) du gouvernement du Canada dans le cadre du programme SAC finance des projets qui aident les producteurs agricoles à adopter et à mettre en œuvre immédiatement dans leurs exploitations des pratiques de gestion bénéfiques visant à favoriser la séquestration du carbone et à réduire leurs émissions de GES, en particulier dans les domaines de la gestion de l'azote, des cultures de couverture et du pâturage en rotation. Initialement, l'investissement avait été fixé à 200 millions de dollars sur trois ans (2021-2024), mais le budget de 2022 a inclus 469,5 millions de dollars sur six ans consacrés à l'élargissement du FAFC. Ainsi, les utilisateurs précoces peuvent bénéficier d'un financement grâce à une mise en œuvre progressive et à des activités clés de transfert de connaissances. Au fil de l'évolution du programme, la liste des pratiques de gestion bénéfiques et les autres paramètres de programme seront redéfinis.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires pour soutenir et favoriser des pratiques de gestion bénéfiques à la ferme fondées sur la nature par l'entremise du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD), l'actuel cadre stratégique fédéral, provincial et territorial qui représente un investissement quinquennal (2023-2028) de 3,5 milliards de dollars. Le Programme des paysages agricoles résilients (PPAR) à frais partagés fédéraux, provinciaux et territoriaux (250 millions de dollars) utilise une approche de paiement des biens et services écologiques (BSE) pour inciter les producteurs à conserver et à améliorer la résilience des paysages agricoles par l'adoption à la ferme de pratiques d'utilisation et de gestion des terres agricoles, comme le maintien et la restauration des prairies et des zones humides; la mise à l'essai de pratiques novatrices en matière d'agriculture; la bonification des zones riveraines et des réserves fauniques à la ferme. Le programme a été conçu de manière à offrir aux provinces une certaine souplesse dans sa mise en œuvre afin de tenir compte des différences régionales.

Le gouvernement du Canada élabore à l'heure actuelle la Stratégie pour une agriculture durable (SAD) qui est une approche fédérale coordonnée visant à établir une vision à long terme et une approche stratégique des questions agroenvironnementales, notamment l'adaptation et la résilience au climat, l'atténuation des changements climatiques, l'eau, la biodiversité et la santé des sols. Des consultations approfondies ont été menées avec le secteur tout au long de 2023, y compris des discussions continues avec le Comité consultatif sur la SAD. La question de la reconnaissance des utilisateurs précoces est un thème commun qui est ressorti tout au long des consultations. Les intervenants ont fourni certains exemples de la façon dont les producteurs considérés comme des utilisateurs précoces pourraient être récompensés, notamment la

remise de prix pour une adoption précoce, l'élaboration de campagnes de communication publique les mettant en vedette ou le fait de les présenter comme des exemples de réussite, des mentors et des leaders dans le secteur afin d'encourager l'adoption des pratiques par d'autres. En collaboration avec le secteur, la SAD pourrait contribuer à l'étude des façons de reconnaître les utilisateurs précoces en tant que leaders.

La participation précoce aux initiatives environnementales menées par l'industrie est reconnue par Financement agricole Canada (FAC), une société d'État qui a lancé en 2022 son Programme d'incitatifs aux pratiques durables, lequel vise les clients qui prennent part aux initiatives sur la durabilité dirigées par l'industrie. Ce programme offre des paiements incitatifs annuels aux clients admissibles qui répondent aux exigences en matière de pratiques durables des programmes des partenaires. Au cours de sa première année, le Programme d'incitatifs aux pratiques durables a accepté 262 demandes et a versé aux producteurs plus de 370 000 dollars en incitatifs.

Des travaux sont en cours sur la façon de reconnaître les mesures environnementales supplémentaires prises par les producteurs en vue de réduire les émissions à la ferme. Le *Régime de crédits compensatoires pour les GES du Canada* peut jouer un rôle en encourageant les agriculteurs à adopter des solutions fondées sur la nature et à aller au-delà du statu quo et des pratiques courantes en leur offrant la possibilité de générer des revenus grâce à la réduction ou à l'élimination des GES. Le *Régime de crédits compensatoires pour les GES du Canada* met au point un protocole pour l'augmentation du carbone organique du sol. Pour obtenir des crédits compensatoires fédéraux dans le cadre du *Régime de crédits compensatoires pour les GES du Canada*, les promoteurs doivent satisfaire aux exigences du *Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les GES* et du protocole applicable. En mettant en œuvre les pratiques indiquées dans le protocole, les gestionnaires du territoire agricole pourraient non seulement profiter de l'occasion de générer des crédits compensatoires, mais aussi bénéficier d'améliorations dans la santé et la productivité environnementales des terres agricoles du Canada.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille à encourager les pratiques exemplaires permettant aux exploitations agricoles dans l'est du Canada de séquestrer davantage de carbone par hectare, tel que la réduction de la compaction du sol.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Puisqu'elles sont à la fois une source de GES et un puits pour les émissions de GES, les terres agricoles jouent un rôle clé en ce qui concerne les efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Le recours accru à des pratiques de gestion bénéfiques précises, comme les cultures couvre-sol et les brise-vent, peut contribuer à la séquestration d'une quantité importante de carbone à l'horizon de 2050. La grande diversité de terres agricoles et de conditions de croissance qui existent au Canada exige de tenir compte du contexte local et régional. La prise de décisions volontaires et éclairées par les agriculteurs quant aux PGB les mieux adaptées à leur environnement est essentielle au succès des efforts de réduction des émissions et à l'amélioration à long terme de la santé des sols et de la qualité de l'eau.

Le gouvernement du Canada appuie les programmes, les services et les projets agricoles propres à une région qui favorisent et accélèrent l'adoption à la ferme de PGB qui permettent de séquestrer le carbone. Les centres de recherche et de développement (CRD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dans l'est du Canada évaluent les pratiques de gestion à la ferme qui ont une incidence sur la séquestration du carbone dans les sols. Cela comprend les pratiques agronomiques, les stratégies de gestion des milieux humides à la ferme, l'optimisation des stratégies de cultures couvre-sol et de rotation des cultures, l'amélioration de la biodiversité et l'appui à la compréhension du microbiome des sols.

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) est un accord quinquennal (2023-2028) de 3,5 milliards de dollars conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et

territoriaux qui appuie les programmes visant à sensibiliser les producteurs aux risques environnementaux propres à leur région (par exemple, les Plans agroenvironnementaux) et à la manière d'atténuer ces risques par l'adoption à la ferme de technologies et de PGB adaptées. Les agriculteurs de l'est du Canada, comme ceux de partout au pays, peuvent recevoir un soutien pour les PGB admissibles qui sont le mieux adaptées en fonction des différences régionales.

Le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC), par l'entremise du Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) (200 millions de dollars sur un an en 2021 et 469,5 millions de dollars sur 6 ans en 2022) et de l'Initiative des laboratoires vivants (185 millions de dollars sur 10 ans), finance plusieurs projets dans l'est du Canada, lesquels soutiennent les efforts pour séquestrer le carbone, réduire les émissions de GES et procurer d'autres avantages environnementaux connexes, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air, de l'eau et des sols. De plus, chacune des provinces de l'Est a mis sur pied des projets de laboratoire vivant, qui appuient le développement conjoint et les mises à l'essai et favorisent l'adoption à grande échelle des technologies et des pratiques les mieux adaptées à la région pour la séquestration du carbone et/ou l'atténuation des émissions de GES.

Le Programme des technologies propres en agriculture (TPA) (470,7 millions de dollars sur 7 ans) verse des contributions non remboursables pour faciliter l'élaboration et l'adoption de technologies propres et de mises à niveau qui réduiront les émissions de GES, d'engrais et de méthane. Le programme TPA a financé des agriculteurs et des transformateurs canadiens qui utilisent des technologies propres pour réduire leurs émissions de GES, et continue d'évaluer les demandes de ceux qui souhaitent les utiliser.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) élabore un protocole fédéral de crédits compensatoires pour l'augmentation du carbone organique du sol, dans le cadre du *Régime de crédits compensatoires pour les GES*, qui offrira aux agriculteurs la possibilité de produire des crédits compensatoires pour l'adoption à la ferme de pratiques de gestion bénéfiques qui séquestrent le carbone. Les pratiques de gestion doivent se distinguer des pratiques habituelles, y compris de ce qui est exigé par la loi ou la tarification du carbone. En appliquant sur leurs exploitations des pratiques qui se distinguent, les gestionnaires de terres agricoles profiteront non seulement de la génération de crédits compensatoires, mais bénéficieront aussi de l'amélioration de la santé et de la productivité des sols des terres agricoles du Canada. L'élaboration en cours de ce protocole est complexe et l'objectif est d'effectuer durant le premier trimestre de 2024 diverses évaluations et analyses qui permettront à ECCC de confirmer le moment où une ébauche de protocole pourra être publiée aux fins de commentaires du public.

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires : investisse dans la recherche et la technologie pour aider les éleveurs de bovins à tirer parti des pratiques de conservation déjà utilisées; élabore un plan complet pour protéger et restaurer les prairies indigènes, afin de mieux comprendre la conservation des terres et la réduction des émissions de l'industrie, tout en augmentant la séquestration du carbone; et envisage des moyens de continuer à améliorer et à intégrer le rôle des animaux d'élevage dans la régénération des prairies.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation en principe. Les prairies agricoles, y compris les pâturages et les terres fourragères, fournissent d'importants biens et services écologiques, car ils contribuent à réguler le débit et la qualité de l'eau, à protéger les sols fragiles de l'érosion, à favoriser le cycle des éléments nutritifs et à soutenir la protection des animaux sauvages et la biodiversité végétale. Le gouvernement du Canada a réalisé d'importants investissements dans des initiatives de recherche et de technologie visant à appuyer l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGO) qui contribuent à la restauration et à la protection des prairies indigènes, tout en aidant les éleveurs de bovins à atteindre leurs objectifs en matière de durabilité. En adoptant le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-

Montréal (CMBKM) et en mettant à jour la Stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité aux fins de la mise en œuvre de ce cadre, le gouvernement a réaffirmé son engagement à protéger et à conserver 30 % des terres du Canada d'ici 2030.

Dans le cadre du Fonds des solutions climatiques naturelles, ECCC administre le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN), un fonds de 1,4 milliard de dollars d'une durée de dix ans visant à réduire de 5 à 7 mégatonnes d'émissions de GES par an. Le Fonds permettra d'y parvenir grâce au soutien de projets de conservation, de restauration et d'amélioration des milieux humides, des tourbières, des prairies et des forêts afin de piéger et de stocker le carbone. Par l'entremise du FSCAN, le gouvernement investit également dans des projets visant à améliorer nos connaissances sur l'état et l'emplacement des prairies, comme le projet d'élaboration d'un inventaire fonctionnel des prairies pour l'agriculture canadienne de l'Association canadienne pour les plantes fourragères, une contribution d'une valeur de 933 100 \$. Ce projet, qui favorise l'amélioration de la collaboration et des communications entre les intervenants de différentes initiatives de cartographie des prairies, fournira des données validées additionnelles permettant d'améliorer les inventaires existants des prairies indigènes et cultivées au Canada.

La conservation et la restauration des prairies indigènes ont été désignées comme une priorité au titre du cadre stratégique de conservation des espèces en péril - Secteur de l'agriculture, élaboré en consultation avec le secteur agricole et d'autres intervenants dans le cadre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada. Grâce aux initiatives élaborées au titre de ce Cadre, le gouvernement demeure déterminé à collaborer avec des partenaires et des intervenants pour investir dans des projets visant à protéger et à restaurer les prairies, et à faire participer les producteurs à des activités d'intendance volontaires qui profitent aux prairies et à la biodiversité qu'ils soutiennent. À titre d'exemple, la collaboration fructueuse entre les défenseurs de l'environnement et les producteurs de bœuf à l'égard des activités de conservation visant à protéger l'habitat essentiel dans la région naturelle des Prairies du sud-est de l'Alberta dans le cadre du Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres agricoles (PEPTA).

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) est le cadre stratégique fédéral-provincial-territorial quinquennal actuel (2023-2028) visant à renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur agricole et agroalimentaire. Le PCA durable est un investissement fédéral-provincial-territorial à frais partagés de 3,5 milliards de dollars à l'appui de programmes et de services agricoles propres à des régions données, y compris l'élaboration et l'adoption de pratiques de conservation par les éleveurs de bovins. Cela comprend le nouveau Programme des paysages agricoles résilients de 250 millions de dollars, qui vise à appuyer les pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme, comme le maintien et la restauration des prairies et des terres humides comme l'entretien et la restauration des prairies et des milieux humides.

Au titre du programme Agri-science, un programme fédéral du PCA, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser la somme de 12 millions de dollars au Conseil de recherche sur les bovins de boucherie de l'Association canadienne des bovins pour établir une grappe de recherche sur le bœuf et les cultures fourragères. Cet investissement, ainsi qu'environ 10 millions de dollars en fonds de contrepartie de l'industrie, vise à stimuler la croissance de l'industrie canadienne du bœuf grâce à la recherche, à l'innovation et au transfert des technologies, tout en réduisant son empreinte environnementale.

Le gouvernement du Canada élabore actuellement une Stratégie pour une agriculture durable (SAD), qui est une approche fédérale coordonnée visant à établir une vision à long terme et une approche stratégique à l'égard des enjeux agroenvironnementaux, notamment l'adaptation et la résilience climatiques, l'atténuation des changements climatiques, l'eau, la biodiversité et la santé des sols. De vastes consultations ont été menées auprès du secteur tout au long de 2023, y compris des discussions continues avec le Comité consultatif du SAS. Dans le cadre des consultations, divers intervenants ont souligné la nécessité de promouvoir des paysages agricoles diversifiés, incluant l'importance des prairies pour la séquestration du carbone. La SAD

aidera à cerner les priorités de recherche et les innovations en vue de soutenir les résultats agroenvironnementaux dans divers secteurs de production, comme la production bovine.

Le gouvernement du Canada a également investi dans la science et la recherche, ainsi que dans des programmes fédéraux, en vue d'appuyer l'évaluation, l'élaboration et l'adoption de pratiques à la ferme qui augmentent la séquestration du carbone et qui contribuent à réduire les émissions de carbone du secteur. Ces programmes mettent l'accent sur les pratiques de gestion des terres qui tiennent compte et qui tirent parti des pratiques de gestion bénéfiques connues au profit des éleveurs de bovins, comme le pâturage en rotation et la restauration des prairies. Par exemple, dans le cadre du Défi de réduction du méthane agricole, lancé en novembre 2023, une somme pouvant atteindre 12 millions de dollars a été engagée pour les innovateurs qui font progresser des pratiques, des processus et des technologies à faible coût, évolutifs et économiquement viables pouvant réduire les émissions de méthane entérique du secteur de l'élevage bovin.

Des partenariats entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les producteurs et les partenaires autochtones visant à améliorer les pratiques de gestion des pâturages du bétail afin de lutter contre les changements climatiques sont à l'étude grâce au financement fourni dans le cadre de l'Initiative des laboratoires vivants. Le FAFC soutient les producteurs en couvrant les coûts admissibles pour les consultants professionnels qui travaillent directement avec les producteurs pour élaborer des plans de pâturage en rotation propices à leurs opérations qui s'harmonisent avec les objectifs de SAC. De plus, plusieurs centres de recherche et de développement d'AAC participent à des projets de restauration des prairies indigènes, particulièrement dans la région des prairies indigènes de l'Ouest canadien.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les intervenants, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales :

- a. recueille de l'information sur les prairies, les pâturages et les milieux humides, afin d'équilibrer l'expansion urbaine, la production agricole et la protection de l'environnement, dans leurs administrations respectives;**
 - b. examine des méthodes pour récupérer les terres fédérales inutilisées en vue de les convertir en terres agricoles productives, mélangées à des écosystèmes indigènes;**
 - c. fasse la promotion de l'agriculture régénératrice dans les zones urbaines et les banlieues.**
-
- a. Recueillir de l'information sur les prairies, les pâturages et les milieux humides, afin d'équilibrer l'expansion urbaine, la production agricole et la protection de l'environnement, dans leurs administrations respectives**

Le gouvernement du Canada appuie cette partie de la recommandation. Les prairies agricoles, les pâturages et les milieux humides fournissent d'importants biens et services écologiques, car ils contribuent à réguler le débit et la qualité de l'eau, à protéger les sols fragiles de l'érosion, à favoriser le cycle des éléments nutritifs et à soutenir la protection de la biodiversité. Le gouvernement est déterminé à collaborer avec les intervenants, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales à la collecte de renseignements sur les prairies, les pâturages et les milieux humides. Une meilleure compréhension de l'utilisation des terres et des changements de composition est essentielle à l'orientation des politiques qui protègent les prairies agricoles, les pâturages et les milieux humides.

L'information sur les prairies, les pâturages et les milieux humides provient de diverses sources, y compris une carte des séries chronologiques qui permet de suivre les changements dans les classes d'utilisation des terres, y compris les terres cultivées, les prairies, les milieux humides et les zones urbaines. AAC, à l'aide du financement de Solutions agricoles pour le climat (SAC), réalise des investissements pour améliorer sa capacité à distinguer les prairies indigènes des

prairies cultivées et à documenter plus efficacement leur étendue actuelle et leur évolution au fil du temps. Le Recensement de l'agriculture (RdA), qui est réalisé tous les cinq ans, est une autre source de données sur les terres. Le RdA fournit un profil complet des caractéristiques physiques, économiques, sociales et environnementales de l'industrie agricole du Canada et comprend des renseignements sur les pâturages et les milieux humides.

Des sources de renseignements plus exacts et détaillés sont en cours d'élaboration. Par l'entremise du Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN), le gouvernement du Canada a accordé 933 100 \$ au projet d'élaboration d'un inventaire fonctionnel des prairies pour l'agriculture canadienne de l'Association canadienne pour les plantes fourragères. Ce projet, qui favorise l'amélioration de la collaboration et des communications entre les intervenants de différentes initiatives de cartographie des prairies, fournira des données validées additionnelles permettant d'améliorer les inventaires existants des prairies indigènes et cultivées au Canada. Il contribuera à mieux orienter et axer les programmes et les politiques conçus pour soutenir les actions sur le terrain visant à restaurer, à conserver et à améliorer les prairies dans les paysages agricoles exploités.

Toujours par l'entremise du FSCAN, ECCC établit une couverture géospatiale de haute qualité des milieux humides. L'acquisition de données est axée sur les tourbières et les milieux humides côtiers afin de s'assurer que la base de données contient les renseignements nécessaires pour appuyer la modélisation des avantages de la séquestration des gaz à effet de serre que procurent les milieux humides. De plus, ECCC collabore avec des partenaires provinciaux, territoriaux, fédéraux et d'autres intervenants pour effectuer une cartographie et dresser un inventaire ciblé, et élaborer des normes nationales de cartographie uniformes. Grâce à la conception, à l'élaboration et à la publication ouverte d'un inventaire de données validées, l'information sera accessible à un large éventail d'utilisateurs à des fins multiples, y compris la formation et la validation des données de télédétection avec une couverture géographique plus large. À compter de cette année, ECCC travaillera également avec des partenaires autochtones pour accroître leur capacité de participer à la collecte de données d'inventaire et pour s'assurer que l'inventaire appuie leurs efforts de conservation.

b. Examiner des méthodes pour récupérer les terres fédérales inutilisées en vue de les convertir en terres agricoles productives, mélangées à des écosystèmes indigènes

Le gouvernement du Canada prend acte de cette partie de la recommandation.

L'utilisation et l'exploitation continues des biens immobiliers administrés par le gouvernement fédéral, y compris les terres, sont régies par des lois, des politiques et des règlements fédéraux. Une approche complète du cycle de vie commence par la planification, l'acquisition, l'utilisation et l'entretien initiaux du bien et souvent son aliénation ou sa clôture éventuelle. Un processus visant les terres jugées excédentaires a été établi au titre du cadre. Le processus porte notamment sur la façon dont ces biens excédentaires deviennent potentiellement disponibles pour le public pour un usage privé, qui peut comprendre l'agriculture productive.

Lorsqu'un ministère gardien (p. ex., AAC), à n'importe quelle étape du cycle de vie, n'a plus d'objectif de programme ou d'exigence opérationnelle précis pour l'un de ses biens immobiliers, il doit déclarer cet excédent de biens. Les biens immobiliers excédentaires sont aliénés au moyen d'un processus prescrit par le gouvernement fédéral, conformément à la Politique sur la planification et la gestion des investissements du Conseil du Trésor, ainsi qu'à la Directive sur la gestion des biens immobiliers. La déclaration de l'excédent immobilier le met à la disposition d'autres ordres de gouvernement et, si aucun intérêt n'est exprimé, le bien pourrait être mis à la disposition du grand public, s'il y a lieu. Comme première étape du processus d'aliénation, les biens excédentaires sont offerts de façon hiérarchique à d'autres ministères fédéraux et à des sociétés d'État mandataires, aux ministères provinciaux sous-jacents et à la municipalité locale dans laquelle le bien immobilier est situé. À l'échelle fédérale, ceci comprend l'acquisition par la partie intéressée en vertu d'un objectif de programme prescrit, à l'appui d'un éventuel transfert d'administration entre les ministres compétents.

c. Promouvoir l'agriculture régénératrice dans les zones urbaines et les banlieues

Le gouvernement du Canada appuie cette partie de la recommandation.

L'agriculture régénératrice tient compte de tous les aspects du système écologique, du sol à l'eau, en passant par la diversité des végétaux, en veillant à ce que tous les éléments de l'écosystème soient sains et fonctionnent bien ensemble. Elle peut également améliorer la biodiversité et accroître la résilience de la terre au changement climatique.

Le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec d'autres administrations afin d'examiner, de promouvoir et de soutenir l'adoption des pratiques de gestion bénéfiques (PGO) (p. ex., culture de couverture, semis direct ou réduction du travail du sol, diversité des cultures et autres PGO de production agricole durable) qui sont conformes aux principes de l'agriculture régénératrice, qu'elle soit pratiquée dans les régions rurales, les banlieues ou les espaces urbains.

Le site Web de la campagne *Du cœur dans chaque bouchée* d'AAC présente une série de vidéos, d'articles, de fiches d'information et de ressources d'apprentissage qui montrent comment les agriculteurs canadiens produisent des aliments cultivés de façon responsable. Plusieurs de ces vidéos mettent l'accent sur la promotion de l'agriculture urbaine et sur la façon dont les aliments sont produits à l'aide de pratiques agricoles durables, y compris les pratiques d'agriculture régénératrice. À titre d'exemple, citons la création de la Highfield Regenerative Farm issue de la conversion de 15 acres de terres inutilisées en ferme urbaine qui met l'accent sur l'agriculture régénératrice et qui produit de la nourriture pour la communauté. Le site Web *Du cœur dans chaque bouchée* contient également des liens vers les programmes et les services d'AAC pour soutenir les efforts de production alimentaire durable, notamment l'initiative Laboratoires vivants de SAC et le FAFC.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'élaborer un plan d'action pour une stratégie nationale sur les sols afin d'améliorer la surveillance des sols, le partage des données et de promouvoir les meilleures pratiques pour améliorer et protéger la santé des sols, en collaboration avec les chercheurs, les propriétaires fonciers, l'industrie et les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le respect de leurs compétences, ainsi que les Premières Nations et les universitaires, d'une manière similaire à l'analyse et à l'évaluation de la stratégie introduite par le gouvernement de l'Australie en 2022.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation en principe. La conservation et la santé des sols sont des priorités essentielles pour le gouvernement qui reconnaît que la santé des sols canadiens est le fondement d'une économie, d'un environnement et d'une population en santé, et qu'il est primordial d'avoir des secteurs alimentaires et forestiers durables tout en soutenant les revenus des producteurs. En plus des produits agricoles et forestiers, des sols en santé fournissent également des services écosystémiques inestimables en contribuant notamment à réguler et à purifier l'eau, à créer des habitats favorables à la biodiversité, à stocker de grandes quantités de carbone et à atténuer le changement climatique. La santé des sols est également un thème clé de la Stratégie pour une agriculture durable en train d'être élaborée par Agriculture et Agroalimentaire Canada. La santé a été spécifiquement identifiée comme une fonction et un service écosystémique devant être restaurée et maintenue dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal que le Canada a adopté en décembre 2022.

Le gouvernement du Canada mène depuis longtemps des recherches et des activités visant à développer, à promouvoir et à soutenir l'acquisition de connaissances sur la santé des sols, la cartographie de sols et les pratiques de gestion bénéfiques, et il le fait en collaboration avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, le milieu universitaire et les intervenants intéressés. De même, l'élaboration d'un plan d'action pour la stratégie nationale sur les sols devrait couvrir plusieurs secteurs économiques et toutes les régions du Canada, en

reconnaissant qu'il existe une diversité de sols et d'intervenants concernés par l'avenir de l'agriculture, des tourbières et des sols forestiers au Canada. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la stratégie nationale sur les sols pourraient s'appuyer sur des travaux déjà en cours dans le secteur et nécessiter un engagement à long terme et des ressources spécialisées.

La protection et la gestion des ressources en sols sont une compétence partagée entre les gouvernements fédéral-provinciaux et territoriaux, et certaines administrations, dont l'Ontario, ont déjà élaboré une stratégie ou une loi pour protéger la santé des sols. La collaboration entre les gouvernements serait donc primordiale, en plus de la mobilisation des peuples autochtones, des milieux universitaires, des propriétaires fonciers, des producteurs agricoles et forestiers, des organisations non gouvernementales (p. ex., le Conseil de conservation des sols du Canada) et d'autres intervenants importants. Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre l'engagement et les activités qui s'appuient sur nos solides fondations, afin de faire progresser les questions liées à la santé des sols avec tous les partenaires intéressés et motivés.

Le Canada dispose également à AAC et RNCAN d'un contingent de pédologues de renommée mondiale et il affecte d'importantes ressources scientifiques et axées sur l'innovation aux sciences des sols et au maintien de leur santé. De plus, le gouvernement du Canada a élaboré un certain nombre d'indicateurs agroenvironnementaux à fondement scientifique pour suivre et surveiller la santé de nos sols agricoles, y compris des indicateurs sur le risque d'érosion des sols, le risque de salinisation des sols, la couverture des sols et le changement de la teneur en matière organique des sols. Le gouvernement développe et évalue également des pratiques agricoles qui peuvent améliorer considérablement la santé des sols, comme le semis direct, la réduction de la pratique des jachères estivales et l'augmentation des cultures couvre-sol. Plusieurs ministères et organismes collaborent pour soutenir la recherche afin de mieux comprendre le cycle du carbone dans le sol, ce qui permet d'élaborer des pratiques efficaces de séquestration du carbone et de réduction de la compaction des sols. Toutefois, il demeure des possibilités d'amélioration. La qualité et l'exactitude des renseignements disponibles sur les propriétés de sols varient considérablement d'une région à l'autre et ces informations sont particulièrement médiocres en ce qui concerne les terres non agricoles. L'harmonisation à grande échelle de la disponibilité de données précises et accessibles pourrait aider à mieux comprendre les facteurs qui affectent la santé des sols canadiens.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande au gouvernement du Canada de reconnaître l'importance du Programme de gestion des éléments nutritifs 4R en tant qu'outil de gestion durable des engrais et d'encourager l'adoption d'autres méthodes « intelligentes » d'application des engrais.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation et reconnaît l'importance des outils de gestion durable des engrais tels que le Programme de gestion des éléments nutritifs 4R et d'autres méthodes « intelligentes » d'application des engrais.

Le gouvernement du Canada a fixé une cible nationale de réduction des émissions attribuables aux engrais de 30 % sous les niveaux de 2020 d'ici 2030. Cette cible s'appuie sur les travaux effectués dans le secteur à ce jour dans le but de réduire les émissions attribuables aux engrais tout en préservant la compétitivité du secteur et en maximisant la production alimentaire. Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les intervenants, les producteurs, l'industrie, les partenaires et le milieu universitaire pour étendre l'utilisation des pratiques de gestion bénéfiques et fournit déjà un financement important pour soutenir les efforts du secteur visant à réduire les émissions de GES, y compris plus de 1,5 milliard de dollars de financement nouveau et élargi qui a été annoncé dans les Budgets de 2021 et de 2022.

La cible de réduction des émissions de GES attribuables aux engrais a été fixée en tenant compte des approches déjà existantes et en misant sur le fait que lorsque des pratiques de gestion bénéfiques seront adoptées à grande échelle, elles contribueront à réduire les

émissions d'oxyde nitreux attribuables aux engrais. Il s'agit notamment de PGB conformes aux principes du Programme de gestion des éléments nutritifs 4R, et d'autres pratiques comme le travail réduit du sol, les cultures couvre-sol, la gestion des eaux d'irrigation et de drainage et les investissements dans les technologies propres et l'innovation.

Puisque les conditions de croissance varient d'un bout à l'autre du pays, les pratiques de gestion bénéfiques qui améliorent l'efficacité de l'utilisation des éléments nutritifs et la prise en compte des émissions de GES et des pertes d'éléments nutritifs qui sont responsables de circonstances locales et régionales uniques constitueront les assises de l'approche canadienne en matière de réduction des émissions attribuables aux engrais. Le gouvernement du Canada table sur les efforts volontaires pour améliorer la gestion de l'azote et optimiser l'utilisation des engrais, et cela contribuera à réduire les émissions, en plus de peut-être se traduire par des améliorations de la santé des sols et de la qualité de l'eau à long terme.

Dans le cadre d'un groupe de travail sur la réduction des émissions attribuables aux engrais, créé en 2023 sous l'égide du Comité consultatif sur la Stratégie pour une agriculture durable, le gouvernement du Canada continue de travailler en collaboration avec l'industrie, le gouvernement, les producteurs et d'autres partenaires et intervenants. Le groupe de travail concentre ses efforts à élaborer une stratégie visant à s'attaquer aux défis relatifs à la réduction des émissions attribuables aux engrais utilisés en agriculture, y compris les défis liés aux données et paramètres disponibles, aux pratiques de gestion bénéfiques, à l'innovation, à la vulgarisation et aux communications.

Nous préconisons une approche axée sur la collaboration et un dialogue continu avec l'industrie, les provinces et les territoires afin d'optimiser les possibilités pour le secteur agricole et de préserver la santé de nos ressources en eau, en air et en sol pour les prochaines générations.

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'aider le secteur de l'élevage à réduire les émissions de méthane et leur impact sur le changement climatique en créant une nouvelle voie réglementaire axée sur l'environnement et fondée sur la science pour les produits agricoles et vétérinaires présentant des avantages pour l'environnement, tels que les additifs alimentaires 3-NOP.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation dans le cadre du processus réglementaire existant. Un travail considérable a été réalisé pour s'assurer que les voies scientifiques existantes soutiennent les produits agricoles et vétérinaires qui présentent des avantages pour l'environnement.

La fabrication, la vente et l'importation d'aliments du bétail sont des activités encadrées par la *Loi concernant les aliments du bétail* et son règlement d'application qui sont appliqués par l'ACIA. Tous les ingrédients des aliments du bétail qui sont nouveaux ou modifiés font l'objet d'une évaluation préalable à la mise en marché afin de confirmer qu'ils sont :

- sans danger pour le bétail, pour les travailleurs et les passants, pour les consommateurs d'aliments d'origine animale et pour l'environnement;
- efficaces pour leur usage prévu;
- correctement étiquetés.

De même, les médicaments vétérinaires sont régis par la *Loi sur les aliments et drogues* et son règlement d'application. Santé Canada évalue l'innocuité, l'efficacité et la qualité des médicaments vétérinaires. Il existe des voies réglementaires pour les médicaments vétérinaires, y compris pour ceux qui présentent des avantages pour l'environnement.

SC et l'ACIA travaillent en étroite collaboration pour administrer leurs cadres de réglementation respectifs en établissant un système de classification qui assure une transparence et un processus décisionnel cohérent. Les produits destinés à réduire les émissions de méthane

peuvent être réglementés en tant que médicaments vétérinaires ou en tant qu'aliments du bétail selon un certain nombre de critères qui sont décrits dans le « Document d'orientation sur la classification des médicaments vétérinaires et des aliments du bétail » qui est publié sur le site Web de SC. Le document fournit des orientations, des critères et des exemples pour aider à clarifier les différences réglementaires entre les médicaments vétérinaires et les aliments du bétail, et aider à déterminer quelle est la surveillance réglementaire appropriée pour un produit destiné à être administré par voie orale aux différentes espèces animales.

L'acceptation des demandes est importante à la fois pour le gouvernement et pour l'industrie. Par conséquent, Santé Canada (SC) et l'ACIA collaborent avec l'industrie pour soutenir l'élaboration de produits et s'y retrouver dans le processus réglementaire. Plus précisément, l'ACIA et SC travaillent de concert avec l'industrie en ce qui concerne la recherche et la conception d'études pour assurer une compréhension claire des exigences et des processus réglementaires et pour organiser des rencontres préalables à la consultation afin de clarifier la classification d'un produit avant le dépôt d'une demande d'homologation.

Après des consultations et une collaboration avec les intervenants de l'industrie et SC, l'ACIA a créé en 2023 une nouvelle catégorie de produits spécialisés appelés modificateurs gastro-intestinaux. La création de cette nouvelle catégorie reconnaît que certains aliments peuvent modifier le milieu gastro-intestinal (GI) pour des usages autres que l'administration de traitements ou la prévention d'une maladie clinique. Une fois ingérés, les modificateurs gastro-intestinaux agissent sur l'aliment ingéré lui-même au niveau du tractus GI de l'animal ou modifie le milieu gastro-intestinal afin de procurer un avantage à l'animal ou à l'environnement.

Le gouvernement du Canada reconnaît les bienfaits potentiels de produits agricoles et vétérinaires, dont les modificateurs gastro-intestinaux, pour réduire les émissions de méthane.

En décembre 2023, l'ACIA a lancé une période de consultation et, en janvier 2024, a approuvé l'aliment du bétail constitué d'un seul ingrédient, le 3-Nitrooxypropanol (3-NOP), en tant que modificateur gastro-intestinal à administrer aux bovins. Cette approbation a mené à l'introduction d'une nouvelle sous-classe d'ingrédients qui modifient le milieu gastro-intestinal pour atténuer les impacts environnementaux des productions animales.

En janvier 2024, l'ACIA a également homologué l'utilisation du produit Bovaer 10 comme premier aliment du bétail à base de 3-NOP, un produit qui peut réduire les émissions de méthane produites dans le rumen des bovins laitiers et de boucherie, à l'exception des taureaux destinés à la reproduction.

La création de la nouvelle sous-classe de modificateurs gastro-intestinaux et l'homologation de Bovaer 10 se sont basées sur une évaluation scientifique rigoureuse de l'efficacité, ainsi que de l'absence de dangers pour les animaux, les humains et l'environnement.

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne mieux les recherches menées par des Autochtones pour promouvoir la réconciliation et l'application des systèmes de connaissances autochtones à une agriculture durable

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. Comme le souligne la Stratégie relative aux Autochtones d'AAC, le gouvernement du Canada s'engage à travailler à la réconciliation en rétablissant et en guérissant les relations entre les peuples autochtones et le Canada, en soutenant la participation à la recherche et à l'agriculture dirigées et définies par les Autochtones et en respectant les systèmes de connaissances autochtones. AAC s'efforce d'appuyer la réconciliation en respectant les droits inhérents, reconnus par la constitution et les traités des peuples autochtones, en reconnaissant leurs cultures et pratiques uniques, en tenant compte de leurs besoins diversifiés et en répondant à leurs objectifs autodéterminés. Cela comprend la revitalisation des systèmes alimentaires autochtones pour intégrer des connaissances scientifiques autochtones et la reconnaissance de la relation spéciale des

peuples autochtones avec l'alimentation, qui est étroitement liée à l'identité culturelle et au bien-être global. Cet engagement s'illustre par des projets comme le laboratoire vivant « Un pont entre la terre, l'eau et le ciel », une initiative menée par la Première Nation de Mistawase Nêhiyawak en collaboration avec la Nation crie de Muskeg Lake pour soutenir l'action à la ferme pour le climat, financée par l'entremise du programme Solutions agricoles pour le climat.

Le Plan stratégique pour la science d'AAC comporte un volet sur la réconciliation et l'élaboration conjointe de projets scientifiques qui répondent aux besoins des communautés autochtones, où l'on s'engage à bâtir des relations et des partenariats avec ces communautés pour respecter leurs objectifs autodéterminés, leurs valeurs et leurs priorités relatives aux systèmes alimentaires ainsi qu'à la recherche et à l'innovation en agriculture. Pour faciliter l'élaboration conjointe des projets scientifiques qui peuvent profiter aux communautés autochtones, AAC a créé le Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones afin de contribuer à l'établissement de relations à long terme avec les communautés autochtones du Canada.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance : (1) de la souveraineté des données autochtones; (2) du respect et de la reconnaissance des systèmes de connaissances autochtones; (3) des possibilités sociales, environnementales et économiques. En vue de ces objectifs, AAC et le ministère des Pêches et des Océans tiennent et codirigent les activités du Groupe interministériel sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques autochtones (STIM-A). Lancé en décembre 2019, le Groupe interministériel STIM-A éclaire et améliore les activités, les politiques et les programmes ministériels liés aux disciplines des STIM afin d'accroître et d'élargir le soutien aux priorités autochtones en matière de gestion environnementale, de recherche ainsi que de développement et de transfert de technologies. Pour ce faire, le Groupe interministériel STIM-A recourt à la mise au point de produits et d'outils d'apprentissage adaptés aux sciences naturelles dans des domaines tels que la souveraineté des données autochtones, l'éthique de la recherche autochtone, le rapprochement équitable des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux, ainsi que des conseils propres aux STIM-A sur la conception de politiques et de programmes fédéraux. Avec ses 15 ministères et organismes membres, le Groupe interministériel STIM-A est un exemple d'effort pangouvernemental coordonné et efficace qui prend des mesures concrètes en faveur de la réconciliation.

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada reconnaisse les bons gestes environnementaux en agriculture :

- **en travaillant avec l'industrie et les chercheurs pour approuver une méthode d'évaluation de l'apport environnemental d'une innovation qui accorde une juste valeur aux agriculteurs qui mettent en œuvre ces innovations;**
- **en soutenant la croissance et les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire des protéines à base de plantes;**
- **en donnant accès à des financements aux producteurs de façon décentralisée et pas nécessairement dans le cadre d'un programme fixé par le gouvernement, les entrepreneurs étant les mieux placés pour décider du bon moment pour les investissements;**
- **en s'assurant d'apporter une reconnaissance et une rétribution des gestes positifs posés pour l'environnement dans le passé.**

Le gouvernement du Canada soutient le principe que les mesures favorables à l'environnement devraient être reconnues. La recherche et le développement sont essentiels pour relever les défis auxquels fait face le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et pour renforcer la capacité du secteur à accroître la productivité agricole, à améliorer la performance environnementale et à gérer les menaces contre la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire. Le gouvernement fait d'importants investissements dans les sciences agricoles, car il s'agit d'un levier clé à l'amélioration de la concurrence, de l'innovation, de la résilience et de la durabilité

du secteur canadien de l'agriculture. Grâce au soutien à l'égard de la science, de la recherche, de l'innovation, des paramètres, du transfert des connaissances, des systèmes d'assurance ainsi que de la mise au point et de l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques, le gouvernement appuie le secteur dans ses efforts visant à accroître la durabilité environnementale du système alimentaire canadien et, par conséquent, à assurer la sécurité alimentaire et à faire du secteur canadien de l'agriculture le fournisseur agroalimentaire privilégié pour les marchés à valeur élevée.

Il existe des programmes qui appuient la science et l'innovation derrière les systèmes agricoles et alimentaires dans le cadre du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) – le nouveau cadre stratégique quinquennal pour l'agriculture à coûts partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) –, ainsi que le Fonds des solutions climatiques naturelles pour l'agriculture (FSCNA), qui comprend le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) d'AAC. Dans le cadre du volet Laboratoires vivants (185 millions de dollars sur 10 ans) du programme SAC, AAC regroupe des producteurs, des scientifiques et le milieu universitaire pour élaborer conjointement, mettre à l'essai et adopter des technologies et des pratiques, notamment de pratiques de gestion bénéfiques, qui séquestrent le carbone et/ou réduisent les émissions de GES. Le volet Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) du programme SAC aide les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques qui stockent le carbone et réduisent les GES, en particulier dans les domaines de la gestion de l'azote, des cultures de couverture et du pâturage en rotation. Un investissement de 200 millions de dollars sur trois ans (2021-2024) était prévu à l'origine, mais le budget de 2022 a finalement inclus une somme de 469,5 millions de dollars sur six ans pour élargir le FAFC.

AAC tire également parti de sa capacité de recherche scientifique pour développer des données, de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies dont les résultats sont transférés au secteur. Par exemple, les scientifiques d'AAC, reconnaissant que la mesure des émissions de GES pose des défis techniques pour le secteur, continuent d'améliorer le modèle Holos, une application logicielle qui estime les émissions de GES et les changements liés au carbone dans le sol dans les systèmes agricoles canadiens au niveau des exploitations agricoles. Le modèle Holos est une source ouverte, ce qui le rend accessible à l'industrie et aux intervenants et adaptable à leurs fins, en plus de permettre l'élaboration conjointe du modèle.

Le Programme des technologies propres en agriculture (PTPA), qui est une initiative de 470,7 millions de dollars sur sept ans, appuie la mise au point et l'adoption de technologies propres qui réduiront les émissions de GES et qui favoriseront la croissance durable dans le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Dans le cadre du PTPA, AAC appuie l'innovation préalable à la mise en marché, dont les activités de recherche, de développement, de démonstration et de commercialisation, y compris celles qui pourraient améliorer les données, la mesure et la vérification des contributions du secteur agricole à la durabilité environnementale.

Le gouvernement du Canada soutient la croissance et les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire des protéines végétales et a fait des investissements propres à l'industrie dans ce domaine. Dans le cadre du programme des grappes d'innovation mondiales de 2023-2029, ISDE versera jusqu'à 323 millions de dollars à Protein Industries Canada (PIC) pour bâtir l'avantage concurrentiel mondial du Canada dans le secteur des protéines végétales. PIC soutient des projets de développement technologique collaboratifs entre les entreprises, le milieu universitaire et d'autres acteurs de partout au Canada afin d'accroître la valeur des principales cultures canadiennes – comme le canola, le blé et les légumineuses – et de desservir les marchés en croissance de l'Amérique du Nord, de l'Asie et de l'Europe pour les aliments d'origine végétale et les nouveaux produits alimentaires. Jusqu'à présent, PIC a annoncé 55 projets, ce qui représente un co-investissement total de 502 millions de dollars (dont 177 millions de dollars en financement de programme). On s'attend à ce que PIC génère d'importantes retombées économiques dans le secteur agricole et agroalimentaire des protéines végétales en créant un écosystème plus solide, en réduisant les risques liés à l'adoption de la technologie, en maximisant la valeur de la propriété intellectuelle et en créant de nouveaux partenariats qui augmentent le potentiel de marché des entreprises.

Le gouvernement du Canada appuie également les investissements dans la science, la recherche et le développement, l'innovation, l'expansion et l'adoption de la technologie dans le secteur des protéines végétales, notamment par l'intermédiaire des programmes Agri-science et Agri-innové d'AAC dans le cadre du PCA durable, ainsi que du Plan stratégique pour la science d'AAC. Reconnaissant que les considérations environnementales sont de plus en plus intégrées aux stratégies opérationnelles, le gouvernement du Canada fournit une vaste gamme d'outils et de services pour répondre aux besoins diversifiés des innovateurs et des entrepreneurs. Les outils comprennent des incitatifs fiscaux comme le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental; l'accès aux installations, à l'équipement et aux services consultatifs; le financement de la croissance par des sociétés d'État telles que Financement agricole Canada (FAC), la Banque de développement du Canada, Exportation et développement Canada et la Corporation d'innovation du Canada qui sera bientôt établie ainsi que des systèmes d'assurance dirigés par l'industrie.

Les systèmes d'assurance de l'industrie peuvent améliorer la reconnaissance des services écosystémiques que le secteur agricole génère. Grâce à un soutien financier et à une expertise scientifique, le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires aident le secteur à adopter et à mettre en œuvre des systèmes d'assurance pour améliorer la biosécurité, la salubrité des aliments, la traçabilité, le bien-être des animaux et la durabilité environnementale. Par exemple, le financement par le biais du programme Agri-assurance a appuyé la création et les activités de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, le cadre sur le bœuf durable certifié, le programme proAction des Producteurs laitiers du Canada (PLC) et la Table ronde canadienne sur les cultures durables.

Ces systèmes d'assurance dirigés par l'industrie peuvent être mis à profit pour reconnaître les mesures environnementales positives prises par le secteur actuellement ou par le passé. Par exemple, le Programme d'incitatifs aux pratiques durables de FAC lancé en 2022 offre des incitatifs annuels aux clients admissibles qui satisfont aux exigences du programme de durabilité des partenaires du programme. Les partenaires du programme comprennent la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, le cadre de l'agriculture régénératrice de McCain, Cargill RegenConnect^{MC}, les PLC, Lactanet et Canards Illimités Canada. FAC continue de rechercher des occasions de partenariat avec d'autres initiatives de durabilité menées par l'industrie.

RECOMMANDATION 10

Le Comité recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), dans le cadre de son évaluation des risques liés à l'importation d'abeilles en provenance des États-Unis, examine la possibilité d'autoriser les importations provenant de territoires plus petits (par exemple des états, municipalités, ou des entreprises individuelles), notamment ceux situés dans des zones sûres et dans les territoires nordiques des États-Unis et qui se conforment aux exigences canadiennes, tout en tenant compte des préoccupations des apiculteurs canadiens liées à aux abeilles à la génétique dite « africanisée ». Dans le cas où l'ACIA refuserait de ne pas accepter de nouvelles importations en provenance des États-Unis, le Comité recommande que l'ACIA explique clairement, les causes de refus et les correctifs qui seraient nécessaires de la part des apiculteurs américains pour permettre de réduire les risques associés à leurs importations.

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Le mandat de l'ACIA au titre de la *Loi sur la santé des animaux* est de protéger la santé des animaux canadiens, ce qui comprend la santé de la population d'abeilles du Canada. Des restrictions s'appliquent à l'importation d'abeilles au Canada pour protéger la population d'abeilles canadiennes.

L'ACIA procède à une nouvelle évaluation des risques fondée sur les lignes directrices fournies par l'Organisation mondiale de la santé animale pour évaluer les risques liés à l'importation de paquets d'abeilles des États-Unis sur la santé des abeilles canadiennes. Le processus d'évaluation des risques comprend l'identification des maladies ou des parasites d'abeilles qui posent un risque pour la population canadienne d'abeilles, l'évaluation du risque d'introduction

des maladies ou des parasites au Canada par l'importation et les conséquences de cette introduction. L'évaluation des risques devrait être terminée durant le premier trimestre de 2024.

L'ACIA a déployé des efforts considérables, et continue de le faire, pour afin d'évaluer de manière scientifique les potentielles nouvelles sources étrangères approuvées de paquets d'abeilles et de reines. L'importation d'abeilles domestiques en paquets provenant d'Ukraine et d'Italie a récemment été approuvée.

RECOMMANDATION 11

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec le secteur apicole, les provinces et les territoires :

- a. investisse plus dans le secteur de la recherche en apiculture dans le but de rendre le Canada autosuffisant dans la production et la sélection de reines et d'abeilles;**
- b. étudie l'existence et l'étendue d'éventuelles relations de cause à effet entre la dégradation des sols, le changement climatique et l'augmentation des concentrations de parasites d'espèces désirées comme les abeilles domestiques, y compris, mais sans s'y limiter, le varroa, les coléoptères des ruches et les fausses-teignes de la cire;**
- c. utilise des technologies de pointe pour protéger et favoriser la reproduction des pollinisateurs;**
- d. supporte un plus grand maillage entre les centres de recherche et développement des gouvernements, des universités et de l'industrie en ce qui concerne toutes les causes de mortalité des insectes pollinisateurs.**

- a. investisse plus dans le secteur de la recherche en apiculture dans le but de rendre le Canada autosuffisant dans la production et la sélection de reines et d'abeilles**

Le gouvernement du Canada appuie en principe cette partie de la recommandation. L'autosuffisance liée à la production et à la sélection des reines est depuis longtemps reconnue comme souhaitable pour l'industrie afin de réduire la dépendance aux importations depuis d'autres pays, mais elle est difficile à concrétiser avec la courte saison de production du Canada. AAC collabore avec les autorités provinciales, les associations d'apiculteurs et les chercheurs pertinents pour faire progresser l'apiculture et l'industrie du miel au Canada. Bien que l'apiculture soit principalement réglementée par les provinces, AAC collabore avec l'Association canadienne des professionnels de l'apiculture (ACPA), le Conseil canadien du miel (organisation nationale des apiculteurs) et d'autres organisations collaboratives du secteur pour faire avancer la recherche en faveur de la science apicole, y compris l'amélioration de la reproduction des abeilles et des stratégies visant les reines en hiver.

- b. étudie l'existence et l'étendue d'éventuelles relations de cause à effet entre la dégradation des sols, le changement climatique et l'augmentation des concentrations de parasites d'espèces désirées comme les abeilles domestiques, y compris, mais sans s'y limiter, le varroa, les coléoptères des ruches et les fausses-teignes de la cire**

Le gouvernement du Canada appuie cette partie de la recommandation. L'expertise et l'infrastructure d'AAC examinent les formes bien établies de maladies et de parasites introduits ou résistants, reconnaissant le risque que les changements climatiques accélèrent le déplacement naturel des organismes nuisibles et des parasites des abeilles ou influent sur leur survie pendant les mois d'hiver. Par exemple, AAC collabore actuellement au projet à grande échelle « BeeCSI : des outils génomiques pour évaluer la santé des abeilles », financé par Génome Canada et l'Initiative de recherche et développement en génomique, afin de mettre au point un outil de diagnostic en temps réel pour la santé des abeilles. Ce projet comprend des collaborateurs de toutes les principales universités canadiennes ayant un laboratoire spécialisé en apiculture. Les scientifiques d'AAC examinent également la loque américaine, une maladie bactérienne grave des abeilles mellifères, dans le but de déterminer des méthodes de détection

améliorées pour la prévision des éclosions et la gestion des souches résistantes aux antibiotiques. Des recherches sont en cours sur de nouveaux composés pour lutter contre le varroa, qui est considéré comme le principal parasite des apiculteurs au Canada et dans le monde entier, et comme la principale source de pertes en hiver. AAC examine également les parasites et les agents pathogènes émergents, comme le nouveau parasite interne des abeilles mellifères, *Lotmaria passim*, qui peut causer de graves pertes dans les colonies d'abeilles.

c. utilise des technologies de pointe pour protéger et favoriser la reproduction des pollinisateurs

Le gouvernement du Canada appuie cette partie de la recommandation. AAC a participé à des projets de génomique à grande échelle avec des collaborateurs universitaires qui ont mis au point et continuent d'améliorer des marqueurs omiques pour la reproduction sélective des reines d'abeilles domestiques. Les projets successifs ont porté sur la mise au point d'outils génomiques et protéomiques pour la reproduction sélective de colonies d'abeilles saines et productives au Canada qui sont plus résistantes aux ravageurs et aux maladies. Dans le cadre de ces études, on a également élaboré des modèles pour évaluer les répercussions économiques et sociales de ces approches de sélection fondées sur l'omique et prédit les gains globaux découlant de l'utilisation de ces techniques. Les outils de diagnostic en temps réel pour la santé des abeilles domestiques sont en cours de développement dans le cadre du projet BeeCSI : Les outils omiques pour évaluer la santé des abeilles soutiendront également la protection de la santé des abeilles, car ils visent à caractériser les signes de stress protéomiques, génomiques et microbiomiques chez les abeilles, causés par diverses maladies, parasites et pesticides agricoles.

d. favoriser un plus grand réseautage entre le gouvernement, le milieu universitaire et les centres de recherche et de développement de l'industrie sur toutes les causes de la mortalité des insectes pollinisateurs

Le gouvernement du Canada appuie cette partie de la recommandation. Les scientifiques d'AAC participent activement au réseautage et à la collaboration avec des partenaires pour appuyer la recherche sur les abeilles. Ces scientifiques sont membres de l'industrie et d'organisations scientifiques (p. ex., l'Association canadienne des professionnels de l'apiculture [CAPA]). La survie des insectes pollinisateurs a fait l'objet de discussions importantes avec la CAPA au cours des dernières années, et l'organisation a servi de forum pour la mise sur pied de projets à grande échelle qui examinent la santé et la survie des abeilles. AAC entretient également des collaborations à l'échelle internationale. Par exemple, les secteurs conjoints de coopération en recherche et développement agricoles d'AAC et de l'USDA favorisent la coopération directe avec les chercheurs du Service de recherche en agriculture de l'USDA dans le domaine prioritaire de la santé des insectes pollinisateurs. De plus, AAC est membre du comité directeur de l'initiative de la Commission de coopération environnementale sur les pollinisateurs indigènes qui vise à coordonner les efforts de surveillance des abeilles au Canada, aux États-Unis et au Mexique et à élaborer un outil en ligne de surveillance de la répartition des abeilles indigènes en Amérique du Nord.

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada soutienne la recherche et le développement de nouveaux biopesticides.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. L'ARLA et AAC collaborent à la recherche et à la réglementation de nouveaux biopesticides. Depuis 2003, AAC et l'ARLA, par l'entremise du Programme des pesticides à usage limité (PPUL), ont collaboré avec succès pour répondre aux besoins des producteurs canadiens et améliorer la capacité du secteur agricole et agroalimentaire à demeurer concurrentiel sur le marché.

AAC mène des recherches sur la mise au point de biopesticides prometteurs depuis de nombreuses années, et certains ont été brevetés ou cédés sous licence à des partenaires

commerciaux. Le Plan stratégique pour la science d’AAC décrit les résultats, y compris l’accroissement de la disponibilité des pesticides de remplacement et de la sensibilisation envers ceux-ci, à atteindre grâce à des activités scientifiques axées sur la mission.

À l’heure actuelle, l’ARLA prévoit des mesures incitatives avant la mise en marché pour l’homologation de pesticides à faible risque, en accélérant les délais et en réduisant les frais – particulièrement pour les biopesticides. L’ARLA offre également gratuitement des conseils et une orientation aux innovateurs pour la préparation de trousseaux d’homologation, en vue de l’approbation de nouveaux biopesticides et de pesticides non conventionnels. AAC travaille également avec des biopesticides existants. Le Centre pour la lutte antiparasitaire (CLA) d’AAC effectue des études sur le terrain et en serre pour appuyer les demandes de réglementation présentées à l’ARLA et élabore conjointement des approches intégrées et durables pour la protection des cultures, y compris l’utilisation de biopesticides. Depuis 2005, le CLA a collaboré avec des entreprises pour enregistrer avec succès 29 nouveaux biopesticides correspondant à près de 1000 nouvelles utilisations. Santé Canada propose actuellement d’examiner son régime de recouvrement des coûts pour les pesticides, qui a été mis à jour pour la dernière fois en 2017 et qui est dépassé en ce qui concerne les coûts réels des activités de réglementation. Dans le cadre de cet examen des frais, Santé Canada propose une nouvelle mesure d’atténuation qui vise à maintenir et à accroître l’accès aux biopesticides pour les agriculteurs et les utilisateurs au Canada.

À l’avenir, ces efforts pourraient également appuyer les engagements du gouvernement du Canada en vertu du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal visant à réduire d’au moins la moitié le risque global posé par les pesticides, notamment par la lutte antiparasitaire intégrée, en tenant compte de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance.

RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada veille à ce que l’Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire dispose des ressources nécessaires pour remplir son mandat et mène une étude approfondie sur les pesticides, notamment les néonicotinoïdes, afin d’examiner leur impact et leur effet cumulatif sur les humains, les abeilles et les pollinisateurs indigènes ainsi que sur leur impact économique sur l’industrie agricole.

Le gouvernement du Canada appuie la première partie de cette recommandation, à savoir que l’ARLA de Santé Canada (SC) dispose des ressources nécessaires pour remplir son mandat. Le gouvernement du Canada appuie également la recommandation d’étudier les pesticides, y compris les néonicotinoïdes, et d’examiner leurs effets sur les humains, les abeilles et les insectes pollinisateurs indigènes. Il est proposé que le gouvernement prenne acte d’une partie de la recommandation 13 visant à s’assurer que l’ARLA mène une étude sur les répercussions économiques des pesticides sur les industries du secteur agricole, tout en notant que cela va au-delà du mandat de l’ARLA.

L’ARLA est l’organe responsable de la réglementation des produits antiparasitaires au Canada et collabore étroitement avec AAC, qui mène des recherches scientifiques pour comprendre les répercussions des pratiques de gestion bénéfiques sur les abeilles et les pollinisateurs indigènes, ainsi que les stratégies de réduction des risques liés aux pesticides et les pesticides de remplacement pouvant réduire le plus possible les répercussions sur les espèces non ciblées.

L’ARLA demeure déterminée à remplir son mandat en continuant de réglementer les pesticides au moyen d’évaluations scientifiques visant à protéger la santé des Canadiens et l’environnement. Il s’agit notamment d’aider à protéger la santé des abeilles et d’autres pollinisateurs en réduisant le plus possible leur exposition aux pesticides. Santé Canada réévalue périodiquement les pesticides qui sont sur le marché pour déterminer s’ils respectent toujours les normes modernes en matière de santé et d’environnement. Santé Canada a mené plusieurs examens post-commercialisation des pesticides néonicotinoïdes et publié en 2019 des décisions de réévaluation axées sur les pollinisateurs (p. ex., les abeilles) pour la clothianidine,

l'imidaclopride et le thiaméthoxame. Par conséquent, Santé Canada a révoqué plusieurs utilisations de ces pesticides pour protéger les pollinisateurs et appliqué d'autres restrictions à d'autres utilisations, comme l'interdiction de pulvériser certaines cultures avant ou pendant la floraison. D'autres examens post-commercialisation effectués en 2021 ont entraîné la révocation d'utilisations supplémentaires afin de protéger les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques.

En matière d'effets cumulatifs, la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) exige que Santé Canada tienne compte des effets cumulatifs des produits antiparasitaires ayant un mécanisme commun de toxicité, par rapport aux risques pour la santé. Santé Canada a élaboré un cadre cumulatif d'évaluation des risques pour la santé, et le processus est décrit dans la note de politique scientifique SPN2018-02 intitulée *Cadre cumulatif d'évaluation des risques pour la santé*. Une fois les réévaluations en cours des néonicotinoïdes terminées, on déterminera si une évaluation cumulative des risques pour la santé pour cette catégorie de pesticides est nécessaire.

En août 2021, le gouvernement du Canada a investi 42 millions de dollars sur trois ans dans l'ARLA afin de renforcer davantage la capacité et la transparence du processus d'examen des pesticides au Canada. Ce financement vient appuyer l'examen ciblé de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'amélioration de la disponibilité de données et de conseils indépendants pour éclairer davantage les décisions relatives à l'examen des pesticides, et l'accroissement de la transparence du processus décisionnel.

L'ARLA a établi un programme de transformation pour réaliser le mandat du ministre. L'ARLA a franchi plusieurs étapes clés de la transformation en mettant en œuvre, à titre de projet pilote, certains des processus opérationnels modernisés de l'ARLA, en recueillant des données réelles pour éclairer l'élaboration de programmes nationaux de surveillance des pesticides, la prise de décisions, la consultation des Canadiens sur un examen ciblé de la LPA, la recherche de conseils scientifiques indépendants pour mieux éclairer ses décisions et la prise de mesures concrètes pour améliorer la transparence. La transformation de l'ARLA contribue à une surveillance rigoureuse des pesticides au Canada, renforçant ainsi la protection de la santé humaine et de l'environnement. À l'avenir, le gouvernement du Canada envisage des approches adaptées pour le financement, y compris la présentation d'une proposition visant à mettre à jour et à moderniser le régime de tarification des pesticides afin d'appuyer une réglementation durable au Canada.

Pour renforcer la gestion des pesticides, le 20 juin 2023, les ministres de la Santé, d'Environnement et Changement climatique Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont annoncé les prochaines étapes vers une approche durable de la gestion des pesticides. À cette fin, Santé Canada a publié son *avis d'intention : Renforcer la réglementation des produits antiparasitaires au Canada*, qui propose des modifications au *Règlement sur les produits antiparasitaires (PCPR)* pour répondre aux principales préoccupations des intervenants en matière de transparence, et tenir compte des effets environnementaux cumulatifs et des espèces en péril pendant l'examen des pesticides.

Conformément à l'avis d'intention et aux changements proposés au PCPR, SC tiendra compte des effets cumulatifs sur l'environnement pendant les évaluations des risques lorsque des renseignements et des méthodes sont disponibles, y compris pour les néonicotinoïdes.

RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires afin d'élaborer une stratégie pour utiliser et diversifier les infrastructures naturelles, notamment les plantes fourragères sauvages et protéger les pollinisateurs naturels sur les terres agricoles.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation en principe. Le gouvernement reconnaît l'importance des pollinisateurs indigènes et le fait que les paysages agricoles

exploités peuvent constituer un habitat précieux pour la faune au Canada. Il prend des mesures pour promouvoir, soutenir, accroître et diversifier les infrastructures naturelles, et il travaille en étroite collaboration avec les producteurs, d'autres intervenants, les provinces et les territoires dans ce domaine.

Dans le cadre du PCA durable, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux offrent des programmes à frais partagés pour sensibiliser les producteurs aux risques environnementaux et pour accélérer l'adoption de technologies et de pratiques bénéfiques à la ferme, dont certaines créent et diversifient les infrastructures naturelles et améliorent l'habitat des pollinisateurs indigènes. Le Programme de paysages agricoles résilients est un programme de 250 millions de dollars à frais partagés du PCA durable qui aidera les producteurs à conserver et à améliorer la résilience des paysages agricoles, grâce à l'adoption de pratiques d'utilisation et de gestion des terres à la ferme, comme l'amélioration des zones riveraines et des zones de vie sauvage à la ferme, le maintien et la restauration des prairies et des terres humides, et la mise à l'essai de pratiques d'agriculture régénératrice, qui sont toutes bénéfiques pour les pollinisateurs. De plus, l'initiative du Partenariat relatif aux espèces en péril sur les terres agricoles (PEPTA) d'ECCC appuie des projets qui accroissent la participation du secteur agricole à la protection des espèces en péril et/ou de l'habitat essentiel sur les terres agricoles.

Les prairies agricoles, y compris les pâturages et les terres de fauche, fournissent d'importants biens et services écologiques, car elles contribuent à la protection de la biodiversité des animaux sauvages et des plantes, y compris les pollinisateurs indigènes. Le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (FSCAN), un fonds décennal de 1,4 milliard de dollars visant à éliminer de 5 à 7 mégatonnes d'émissions de GES par année, appuie des projets de conservation, de restauration et d'amélioration des terres humides, des tourbières, des prairies et des forêts afin de stocker et de capter le carbone. Le FSCAN investira pour améliorer les connaissances sur les endroits où se trouvent les prairies, où elles ont été perdues et où elles risquent de l'être. Ces travaux orienteront les futurs investissements du gouvernement du Canada dans la conservation et la restauration des prairies afin de maximiser le stockage et la séquestration du carbone, ainsi que la biodiversité et les avantages pour le bien-être des Canadiens.

Dans le cadre de l'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, une équipe de planification multipartite a élaboré un cadre pour la conservation stratégique pour les espèces en péril pour le secteur de l'agriculture qui a déterminé que la conversion et la dégradation des prairies indigènes étaient une priorité. Grâce au financement fourni par le Fonds de la nature du Canada, ECCC travaille en partenariat avec des intervenants à des projets visant à protéger et à restaurer les prairies et la biodiversité qu'elles soutiennent, y compris les pollinisateurs indigènes.

Le gouvernement du Canada a investi dans la science et la recherche au profit des insectes pollinisateurs indigènes sur les terres agricoles. Conformément à l'approche de collaboration prévue dans le Plan stratégique pour la science d'AAC, le Ministère continue de mettre à contribution les provinces et les territoires, le milieu universitaire, les partenaires de l'industrie, et les communautés autochtones pour travailler ensemble à relever les défis auxquels fait face le secteur agricole du Canada, notamment en ce qui concerne les infrastructures naturelles. AAC mène des recherches sur l'utilisation des terres et sur les pollinisateurs, notamment en ce qui concerne la façon dont la gestion des zones riveraines dans les fermes pourrait accroître et maintenir les populations de pollinisateurs. Dans le cadre du volet Laboratoires vivants du programme Solutions agricoles pour le climat, on examine la relation entre le paysage, la diversité florale et les pollinisateurs indigènes. L'accent est mis sur l'élucidation des avantages connexes de la séquestration du carbone et des mesures d'atténuation des gaz à effet de serre pour les communautés de pollinisateurs indigènes.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle crucial que jouent les plantes fourragères sauvages et les pollinisateurs indigènes dans le maintien de la biodiversité et le soutien des écosystèmes agricoles. Le gouvernement du Canada s'est engagé à respecter le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal (CMBKM) élaboré à la COP15 de la Convention sur

la diversité biologique (CDB) des Nations Unies. L'objectif 10 du CMBKM est axé sur la gestion durable des principaux secteurs de production, y compris l'agriculture, et l'objectif 4 est axé sur le rétablissement des espèces. En décembre 2023, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique sur un document d'étape comprenant une ébauche de Stratégie et de plan d'action national sur la biodiversité (SPANB), qui définira comment le Canada progressera vers les cibles du CMBKM. À la suite de la période de consultation, le Canada finalisera le SPANB en vue de la COP16 de la CDB à l'automne 2024.

Le travail d'AAC avec le Groupe de travail industrie-gouvernement sur la viabilité des abeilles a permis de déterminer quels étaient les domaines d'action prioritaires. Bien que certaines des mesures proposées ne relèvent pas du mandat d'AAC (c.-à-d. de compétence provinciale ou relevant des intervenants de l'industrie), le Ministère continue de chercher des mécanismes qui permettront d'appuyer la viabilité des abeilles. AAC travaillera en étroite collaboration avec le Groupe de travail industrie-gouvernement pour faire avancer ces champs d'action prioritaires afin d'appuyer la durabilité de l'industrie canadienne du miel et de l'apiculture.